



Surendettement Banque de France et refus de la mesure imposée par

Par **laurence12**, le **25/03/2019** à **14:53**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier en Banque de France de surendettement qui a été accepté. La Banque de France a décidé d'imposer une mesure de remboursement mais, sur les divers créanciers, l'un n'a pas accepté. La Banque de France me dit que je vais être convoqué au tribunal. Cela me fait très peur, dois-je vraiment être présente, comment cela va-t'il se dérouler et si le tribunal va dans le sens du créancier je dois faire quoi rembourser tout le monde ?

Merci.

Par **amajuris**, le **25/03/2019** à **17:04**

bonjour,

il vaut mieux que vous soyez présente pour vous défendre, vous pouvez vous faire aider par un avocat, si vous avez de faibles revenus, vous pouvez demande l'aide juridictionnelle.

salutations